

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-04 du Comité syndical du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2013

~~~~~  
CONVENTION 2013 SYDEL - OFFICES DE TOURISME INTERCOMMUNAUX

L'an deux mil treize le premier février à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 24 janvier 2013.

Etaients présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Louis LACROIX, Laurent DUPONT, Henri SOBELLA, Alain CAZORLA,, Joëlle GOUDAL, Jean-Marcel JOVER, Jacky GALABRUN, Philippe SALASC, Eric PALOC, Bernard DOUYSSSET, Louis VILLARET, Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Michel GUIBAL, Manuel DIAZ, Luc VIALA
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Christian BILHAC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, André GAY, Hadj MADANI, Yves BAILLEUX MOREAU, Michel SAINTPIERRE, Claude CARCELLER, Frédéric ROIG, Roger FAGES, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Vu les conventions annuelles de partenariat avec les trois offices de tourisme du territoire,

Considérant qu'en matière de tourisme, le Pays Cœur d'Hérault est en charge de coordonner les actions de développement et de promotion touristiques.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **D'approuver** le projet de convention ci-annexé qui vise à :
 - définir le rôle respectif de chacun dans ce projet collectif,
 - mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle,
 - préciser la participation financière de chaque partenaire,
 - définir et respecter un calendrier de travail collectif.

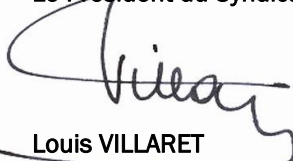
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 7 février 2013

Publiée le 7 février 2013

Transmise le 7 février 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET